

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Compte rendu de la séance du 20 Avril 2021
3. Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil
4. Révision des loyers au 1er juillet
5. Location du logement N° 2 (studio) rue d'Aron en meublé
6. Redevances d'occupation du domaine public
7. Isolation de combles perdus : convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le SIEEN (opération COCON 58)
8. Compétence CC Bazois Loire Morvan "organisation de la mobilité"
9. Compte rendu de la commission communautaire ASSAINISSEMENT
10. Point sur les dossiers en cours (piscine camping guinguette travaux etc)
11. Questions diverses

Le conseil municipal s'est réuni le 7 juillet 2021, à la mairie, sous la présidence de Sébastien DESCREAUX, maire.

Etaients présents : Mmes, MM. DESCREAUX Sébastien, Maire ; REININGER Alain, MARCEAU Caroline, DENOUEL Julien, GUINOT Sandrine, adjoints ; AGEZ Jean Michel, BERNARD Monique, COIGNAC Maryse, PELLETIER Gérard, M.-L. PARMENTIER, DENEUX Daniel, DUCREUX Roland, HERVÉ Guillaume, MULOT Michel, VALET Véronique

Procurations de O. GUILLODAT à S. DESCREAUX et de F. CIBICK à M. MULOT

Absents excusés : M.C GONIN, F. COMTE

Secrétaire de séance : Roland DUCREUX

Le compte rendu de la séance du 20 avril est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL

- 31/03/2021 : Signatures marchés travaux Aménagement Espace Culturel : avec les entreprises MARCINIAC, SBR, NOWICKA, LEJALUT (cf CR bureau 22/03)
- 26/05/2021 : Avenant n° 1 marché MARCINIAC (cf CR bureau 31/05)
- 11/06/2021 : Avenant n° 2 marché MARCINIAC - Remplacement d'un linteau intérieur : + 1 470 € TTC
- 23/06/2021 : Signature des marchés travaux d'isolation extérieure Ecole Primaire (cf CR bureau 14/06)

REVISION DES LOYERS AU 01/07/2021

Délibération n° 2021-D-030

Le Maire rappelle que les loyers des logements Rue d'Aron et de la Maison des Services, sont indexés sur l'indice de référence des loyers du 4^e trimestre, et par conséquent sont révisables chaque année au 1^{er} juillet. L'application des indices aux loyers en cours (4^e trim 2020 : 130.52 / 4^e trim 2019 : 130.26) représente une augmentation de 1% et donne les montants suivants :

	Loyers en cours	Loyers au 01/07/2021
LOGEMENTS RUE D'ARON		
Appt n° 1	224.15 €	224.60 €
Appt n° 2	155.73 €	156.04 €
Appt n° 3	255.47 €	255.98 €
Appt n° 4	256.95 €	257.46 €
Appt n° 5	262.51 €	263.03 €
MAISON DES SERVICES		
Bureau diététicienne	61.62 €	61.74 €
Centre Social	153.39 €	153.70 €
Direction du Patrimoine	153.39 €	153.70 €
Cabinet infirmières	300.00 €	300.60 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité les montants de loyers calculés ci-dessus, à appliquer à partir du 1er juillet.

LOCATION DU LOGEMENT N° 2 RUE D'ARON EN STUDIO MEUBLÉ

Le Maire propose de meubler ce logement afin de pouvoir le louer à des travailleurs stagiaires ou en remplacement. Le conseil municipal approuve le principe.

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Délibération n° 2021-D-031

Le Maire indique au Conseil qu'il convient de délibérer sur le montant des redevances annuelles dues par les différents opérateurs pour l'occupation du domaine public. Il précise que les réévaluations sont calculées et communiquées par chaque fournisseur comme suit :

- Distribution gaz	591.00 €
- Réseau transport gaz	141.00 €
- France Telecom	1 723.00 €
- Transport & distribution électricité	215.00 €

ISOLATION DES COMBLES PERDUS - OPERATION COCON

Délibération n° 2021-D-032

Lancée par le SIEEEN en 2016, l'opération groupée de travaux d'isolation des combles perdus se concrétise ; cette opération devait permettre aux collectivités, grâce au soutien de l'état et aux aides du SIEEEN, de réaliser ces travaux avec un financement assuré de 80%. Après plusieurs phases de sondage et recensement des collectivités intéressées puis de diagnostics des bâtiments pouvant s'inscrire dans le cadre de cette démarche, le projet arrive en phase de réalisation des travaux ; pour mémoire, nous avons candidaté le 19/06/2019 pour plusieurs sites (écoles maternelle et primaire, cantine, mairie, bâtiment loué à SUEZ) avec un engagement à financer le solde de 20%.

Pour 2021, les travaux concernant l'école primaire ont été retenus pour un montant TTC de 7 444.68 € que la collectivité devra acquitter, le SIEEEN reversant les subventions à hauteur de 4 963.12 € (80% du montant ht des travaux), soit un reste à charge de 2 481.56 € TTC.

En ce qui concerne les autres sites :

- école maternelle : isolation prévue en 2022, avant les travaux d'isolation extérieure
- cantine : le SIEEEN programme une nouvelle visite afin de finaliser l'étude
- bâtiment SUEZ : n'est pas éligible à cette opération mais fera l'objet d'une étude énergétique globale en vue d'une inscription sur un autre appel à projets.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le SIEEEN afin de lancer l'opération relative à l'isolation des combles de l'école primaire.

COMPETENCE CC BAZOIS LOIRE MORVAN "ORGANISATION DE LA MOBILITE"

Délibération n° 2021-D-033

Contexte :

La Loi d'Orientation des Mobilités invite les communes et leurs EPCI à statuer sur un transfert de la compétence « Organisation de la Mobilité » avant le 31 mars 2021, pour un exercice effectif au 1er juillet 2021. Dans le cas contraire, c'est la Région qui devient compétente en la matière sur le territoire de la Communauté.

Le conseil communautaire a délibéré favorablement le 11 mars dernier pour cette prise de compétence qui se fait « en bloc » et uniquement pour les services qui sont complètement dans le périmètre de la communauté de communes, en ce qui nous concerne le transport scolaire et le transport à la demande.

S'agissant d'une compétence facultative, les Conseils Municipaux disposent d'un délai de trois mois pour délibérer à leur tour, à compter de la notification de la délibération de la Communauté au maire. C'est à ce titre qu'il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur ce transfert de cette compétence.

Débat :

Après discussion sur les modalités de mise en oeuvre de cette compétence et ses incidences financières sur le budget communautaire, non connues à ce jour, le conseil municipal considère qu'il ne dispose pas d'éléments suffisants pour prendre une décision en toute connaissance de cause.

Soumise au vote, cette question recueille, avec 5 voix contre et 12 abstentions, un AVIS DEFAVORABLE.

De plus, le conseil municipal demande que les actuels gestionnaires des transports scolaires (SITS) soient associés à la réflexion de la communauté de communes sur le futur fonctionnement de ce service.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE ASSAINISSEMENT

Alain REININGER fait part de la récente réunion de la commission qui avait la charge d'étudier l'éventualité d'une restitution aux communes de la compétence assainissement ; sachant que cette compétence devient obligatoire pour les communautés de communes en 2026, la commission a émis à l'unanimité un avis défavorable.

Par ailleurs, il a été constaté une disparité du mode de tarification de la part assainissement sur les factures d'eau des piscines : celles de LUZY, ST HO, MOULINS et CHATILLON sont basées sur un forfait alors que CERCY paye sur le volume d'eau consommé. La commission a décidé que toutes les communes seront désormais facturées sur la base du volume d'eau consommé.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Délibération n° 2021-D-029

Sur demande du maire, et afin de simplifier la gestion des installations saisonnières, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de confier à M. le Maire pour la durée du présent mandat la délégation suivante :

7° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

Le Maire devra rendre compte à chaque séance du conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

CONVENTION DE FINANCEMENT SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Délibération n° 2021-D-035

Caroline MARCEAU, adjointe aux affaires scolaires, rappelle que notre candidature à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires a été retenue. Nous bénéficierons ainsi d'un financement de 10 610 € pour l'acquisition d'équipements et ressources numériques dont le coût prévisionnel se monte à 18 430 € TTC. Une convention entre la Région Académique de Bourgogne Franche Comté et la collectivité définit les modalités du financement et fixe le calendrier prévisionnel de déploiement.

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

PISCINE CAMPING GUINGUETTE

Très bon retour des écoles sur la mise à disposition de la piscine aux scolaires ; avec plus de temps de natation, les enfants ont progressé très vite. Les conditions météo ont à plusieurs reprises nécessité l'annulation de séances, mais il sera possible de compenser avec de nouveaux créneaux en septembre. A noter la distribution de 5 entrées gratuites à tous les enfants scolarisés à CERCY.

Les activités proposées par le club nautique avant et après la fermeture du bassin remportent un franc succès.

Une commission de sécurité a visité le camping et a validé la conformité de la structure. Les campeurs et camping caristes sont enchantés des installations.

La guinguette est maintenant toute équipée mais le gérant ne semble pas vouloir s'investir dans la préparation et le service de repas ; il refuse les clients, alors que les tables sont vides et par conséquent ne remplit pas les termes de la convention. Une mise au point sera faite avec lui cette fin de semaine.

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX DE VOIRIE

Jean Michel AGEZ fait le point sur l'avancée des travaux qui avancent bien. Le caniveau de la rue Chaude a dû être déposé car les pierres s'effritent, la mise en enrobé doit intervenir la semaine du 21 juillet.

COMMERCIALISATION DE LA FIBRE

Alain REININGER fait part de la commercialisation de la fibre, fin juillet, dans l'avenue et la rue de la Guette.

ORGANISATION 14 JUILLET

Sandrine GUINOT expose le déroulement de la journée, avec les cérémonies suivies du vin d'honneur le matin, et dans la soirée la retraite aux Flambeaux, suivie d'un bal et repas organisés par le Comité des Fêtes.

CERCY...QUOI

Julien DENOUEL annonce la livraison du Cercy...quoi

QUESTIONS ECRITES

POINT CAMERA VIDEO PROTECTION : INSTALLATION ROND POINT

Une réunion pour la réception des travaux a eu lieu le 30 juin dernier. Des réserves ont été émises sur plusieurs points et l'entreprise doit les corriger avant le 30 juillet.

CHANGEMENT DES HORAIRES D'ECLAIRAGE POUR CORRESPONDANCE AVEC HORAIRES D'USINE :

Caroline MARCEAU reconnaît que cette question, évoquée lors d'une commission de sécurité civile, n'a pas été étudiée, la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde ayant nécessité toute son attention.

DEPOT DE PLAINTE PAR UN PARENT D'ELEVE CONTRE UN AGENT COMMUNAL : QU'EN EST-IL ?

Le Maire expose les faits :

Un agent communal, pendant sa mission de surveillance dans la cour de la cantine le midi, a reçu dans le cou le ballon lancé par un enfant qui refusait d'obéir à son ordre de ne pas jouer sous le préau. L'agent a réagi en empoignant l'enfant par le bras pour le conduire le long du mur en le disputant.

Le lendemain, le maire a reçu la mère de l'enfant qui lui a indiqué qu'elle allait déposer plainte en gendarmerie, ce qu'elle a effectivement fait.

Caroline MARCEAU admet que la tâche des agentes communales auprès des enfants est difficile du fait que leur autorité n'est pas reconnue ni par les enfants ni par les parents. Par contre, cela ne leur donne en aucun cas le droit de bousculer un enfant désobéissant.

Le Maire informe que l'agent a reçu un avertissement et n'assurera plus cette mission à la prochaine rentrée.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21h00.